Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_02-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 02**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 21 Votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Françoise GATEL, Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND, Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

Convention pluriannuelle avec la FGDON relative à la mise en place d'un programme de lutte contre les rongeurs aquatiques exotiques

Melaine MORIN précise que les ragondins sont une espèce exotique envahissante, originaire d'Amérique, pouvant causer des dégâts (trous dans les berges causant des instabilités) et un risque sanitaire (leptospirose notamment).
La présence de ragondins est constatée sur plusieurs sites gérés par le Pays de Châteaugiron Communauté (espaces naturels, bassins tampons en zone d'activité).

Face à ce constat, un diagnostic des sites a été sollicité auprès de la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Ce diagnostic confirme la présence de l'espèce sur plusieurs sites et préconise le piégeage et tir sélectif.

Une convention est proposée par le FGDON (document en annexe) afin de mettre en œuvre le piégeage et le tir sélectif. La convention proposée couvre les 7 sites diagnostiqués ainsi que les stations d'épuration de Montgazon et Moncorps, l'aire d'accueil des gens du voyage et la coulée verte de la ZA Ecopole/Rivière sud (à la demande des communes et du Pays de Châteaugiron Communauté, postérieurement à la réalisation du diagnostic).
La convention couvre la période 2026-2028, pour un coût de 2 400 €/an. L'intervention recommandée est un piégeage sur une période de 3 semaines au printemps ou à l'automne, avec un complément par tir si nécessaire (sites ou le piégeage n'est pas possible en lien avec la fréquentation).

Des opérations de piégeage par des piégeurs bénévoles existent déjà, sous l'égide des communes. L'intervention des piégeurs bénévoles varie selon les communes (soit ils ne souhaitent plus intervenir sur certains sites, soit ils sont plusieurs à intervenir sur d'autres). La convention avec la FGDON devra donc veiller à être complémentaire aux piégeages existants et ne pas démobiliser les bénévoles. C'est pourquoi les sites de Servon-sur-Vilaine et les stations de Chancé et Saint-Aubin du Pavail ne sont pas intégrées dans la convention proposée. Néanmoins, celle-ci offre la possibilité d'ajouter 2 sites sans surcoût pour s'adapter aux besoins du Pays de Châteaugiron Communauté.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_02-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le projet de convention pluriannuelle avec la FGDON, relative à la mise en place d'un programme de lutte contre les rongeurs aquatiques exotiques
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à le signer et à engager toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT